

## Les États africains doivent se tenir aux côtés du peuple sud-soudanais Ils devraient soutenir le travail essentiel de la Commission onusienne

Une nouvelle fois, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU examinera cette année deux projets de résolution sur le Soudan du Sud lors de sa session de mars ([HRC52](#)). Le premier vise à renouveler le mandat du mécanisme d'enquête qui est en place, la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud ([CHRSS](#)). Le second se concentre sur l'assistance technique et le renforcement de capacités.

Soyons clairs : personne n'appellera au vote sur ce dernier. La résolution sera adoptée par consensus. En revanche, un vote aura sans doute lieu sur le premier. Comme en 2021 et en 2022, nous nous attendons à ce que la résolution soit adoptée. Un écart important en termes de votes apportera toutefois un soutien bienvenu aux efforts visant à pousser les autorités sud-soudanaises à poursuivre leur coopération avec la CHRSS.

À cet égard, les États africains ont un rôle clef à jouer.

En octobre dernier, une délégation africaine (la Gambie) a voté « Oui » à la résolution [51/28](#) portant sur la situation des droits de l'homme au Burundi. Après plusieurs années lors desquelles le mieux que la société civile pouvait espérer des États africains, concernant les résolutions répondant à des violations des droits humains en Afrique, était une Abstention, ce vote a brisé un tabou. Cela a montré que les citoyens africains peuvent recevoir un soutien de la part d'États africains priorisant les principes et les critères objectifs par rapport aux considérations politiques. La « solidarité africaine » ne devrait pas s'exercer à n'importe quel coût — et certainement pas aux dépens de la justice et de la redevabilité.

Le dernier [rapport](#) de la Commission documente des violations choquantes. Parmi les témoignages rassemblés par la CHRSS, on peut y lire ceux-ci :

*« Plusieurs témoins et victimes ont fait état des violences sexuelles répétées auxquelles les femmes étaient soumises. Dans l'État de l'Unité, des femmes ont déclaré à la Commission avoir subi des viols et des viols collectifs en 2013, 2016, 2018, 2021 et encore en 2022. »*

*« Une femme a vu sa fille de 14 ans succomber aux tirs alors qu'elles se cachaient sous l'eau. Une autre, d'un certain âge, a raconté qu'elle avait soigné une blessure par balle pendant la nuit, avec de l'eau jusqu'au cou. » (paragraphe 33 et 69)*

Alors que le Conseil se réunit, les tensions montent au Soudan du Sud. Comme l'a [écrit](#) un groupe d'une centaine d'ONG en amont de la 52<sup>ème</sup> session, « les conditions qui ont poussé le Conseil à mettre en place la [CHRSS], en 2016, n'ont pas significativement changé. [...] [L]es violences et l'impunité demeurent généralisées, [...] les incertitudes sur les processus constitutionnel et électoral sont fortes, et [...] la société civile sud-soudanaise fait face à une répression croissante ».

Les Parties à l'Accord de paix revitalisé (R-ARCSS) de 2018 se sont accordées sur une prorogation de 24 mois de la période de transition, qui court à présent jusqu'à février 2025, mais les tensions politiques croissantes indiquent un risque de reprise du conflit à grande échelle. Si les élections doivent se tenir fin 2024, il n'y aujourd'hui ni Constitution permanente, ni loi électorale, ni commission électorale, ni recensement. Les violences rapportées dans le Nil Supérieur peuvent être interprétées comme des violences pré-électorales.

Dans ce contexte, les États africains doivent se tenir aux côtés du peuple sud-soudanais. Ils peuvent soutenir la fourniture de services d'assistance technique au pays, mais ils devraient en parallèle énoncer clairement que ce dont le Soudan du Sud a besoin est, avant tout, de *volonté politique* de mettre fin aux graves violations commises, de combattre l'impunité et de faire rendre des comptes aux responsables.

Il ne s'agit pas là d'un agenda étranger ou « occidental », mais bel et bien d'un agenda africain. Le chapitre V de l'accord de paix, et l'accent mis sur la justice transitionnelle et la redevabilité, sont soutenus par l'IGAD et l'Union africaine. La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a souligné à nouveau leur importance en adoptant une [résolution](#) sur le Soudan du Sud lors de sa dernière session, en novembre 2022. Une paix durable dépend de la pleine mise en œuvre de l'accord.

En l'absence d'un mécanisme alternatif ayant pour mandat de recueillir et de conserver des éléments de preuve des violations dans une perspective de préserver les chances de reddition des comptes (y compris via le Tribunal mixte pour le Soudan du Sud), les États africains devraient soutenir la CHRSS. S'abstenir est une façon de le faire. Voter « Oui » est autrement plus efficace.

**Hassan Shire**

**Directeur exécutif de DefendDefenders**

**Président d'AfricanDefenders**